



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé
au
Moniteur
belge



07187228

DÉPOSÉ AU G.P.L.E.F. 12.12.07

DE G.P.

le

18-12-2007

Pour le Greffier,
Greffe

N° d'entreprise 471.954.686

Dénomination

(en entier) : **LE COQUELET**

(en abrégé)

Forme juridique **ASBL**Siège **RUE HENRI LECOCQ, 47 à 5000 NAMUR****Objet de l'acte : DISSOLUTION ET LIQUIDATION DE L'ASBL**

PV DE L'ASSEMBLEE GENENRALE DE L'ASBL LE COQUELET DU 17 DECEMBRE 2007

Présents . ALEAP asbl, représentée par Eric Mikolajczak, Véronique Dupont, Eric Mikolajczak, Dan Wendorf

Ordre du jour .

1. Vérification des présences

Le Président constate que tous les membres de l'ASBL son présents

2 Dissolution volontaire de l'association

L'Assemblée Générale vote la dissolution de l'ASBL à l'unanimité.

3. Désignation du liquidateur

L'Assemblée Générale désigne à l'unanimité Dan Wendorf comme liquidateur de l'ASBL.

4 Affectation de l'Actif net restant après apurement des dettes

L'Assemblée Générale constate que toutes les dettes connues ont été apurées et que toutes les créances ont été reçues

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'affecter, déduction faite des frais de publication, l'actif net à l'ASBL ALEAP – Association Libre d'Entreprises d'Apprentissage Professionnel, sise rue Henri Lecocq 47 à 5000 Namur.

5. Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale prononce la clôture de la liquidation à l'unanimité

Signature du président, habilité à représenter l'assoication

Eric Mikolajczak

domicilié à l'ttre

né à Elisabethville, 28 janvier 1953

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/12/2007 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers